

Tél : 04 72 11 06 91

Email : heh@sudsantesociaux69.org

Lyon le 21 juin 2019

Retraites à points : l'arnaque du siècle !

Comment faire travailler plus longtemps en faisant croire que ce sera un choix individuel ?

Le gouvernement a trouvé le moyen. Il a décidé d'introduire dans le projet de loi sur les retraites à points deux âges différents :

- un âge où légalement on pourra partir : à 62 ans
- un âge auquel on aura la retraite à taux plein : à 64 ans.

Ce qui voudra dire :

- soit on part avec une retraite au même âge qu'aujourd'hui mais amputée d'une décote (dont on ne connaît pas au- aujourd'hui le montant)
- soit on part deux ans plus tard avec un taux plein (dont on ne connaît pas le montant...). Le gouvernement nous dit qu'il s'agira d'un choix personnel...



Le gouvernement nous dit que 64 ans est un âge d'équilibre, mais d'équilibre de quoi ?

Son équilibre est basé sur des données que nous réfutons : il prévoit pour les années qui viennent le maintien d'un niveau élevé de chômage, le maintien d'une inégalité dans l'emploi et dans les salaires entre hommes et femmes.... Ce ne sont pas des données, ce sont des choix politiques que nous combattons et qui doivent changer.

Son équilibre est basé sur un refus : celui d'augmenter les cotisations patronales alors que les moyens existent et que la part des salaires recule sans cesse dans la valeur produite.

Nous voulons plus de cotisations patronales, plus d'emplois, plus de salaires, c'est cela résoudre l'équilibre du système des retraites.

Nos revendications partent des besoins des salarié-es et de leur situation réelle

Dans les faits, en moyenne l'âge de départ en retraite est de 62,7 ans, mais l'âge moyen où les personnes quittent le travail est de 60 ans. Parce qu'ils et elles restent au chômage, en maladie ou en invalidité 2,7 ans. Et pendant ce temps là ce sont d'autres branches de la sécurité sociale qui sont mises à contribution !

Dans les faits, en moyenne ils et elles ont cotisé 37 ans au moment du départ. Le gouvernement nous dit qu'il s'agira d'un choix personnel...

Nous sommes donc réalistes :

- C'est 60 ans qui doit être l'âge légal, 55 pour les métiers pénibles et le respect des droits professionnels spécifiques.
- C'est un taux plein avec 37 années de cotisations permettant le maintien de 75% du salaire des meilleures années ou du dernier indice et aucune retraite inférieure au Smic.

Une retraite digne et une retraite en bonne santé !

Syndicat SUD

Tél : 04 72 11 06 91

Email : heh@sudsantesociaux69.org

Site internet : <http://sudsantesociaux69.org>

Facebook : SUD/Hospices Civils de Lyon

